

Syndicat du Bassin de la Rance et du Célé

Syndicat du bassin
de la Rance et du Célé



Maître d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Rance et du Célé
Calendrier : 2014 (6 communes)

En 2007, les élus des 101 communes du bassin versant du Célé se sont rassemblés pour créer le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé qui mène des actions de suivi, de préservation et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques et alluviaux sur les rivières Célé, Rance et leurs affluents.

Depuis 2005, des produits phytosanitaires ont été détectés sur tous les captages en eaux superficielles du bassin du Célé et certains captages en source. Bien que les concentrations soient le plus souvent inférieures aux seuils de potabilité, cela traduit la vulnérabilité de ces ressources vis-à-vis des pesticides.

Deux captages en eau superficielle situés sur la Ressègue, affluent cantalien du Célé ont été désignés prioritaires par le Grenelle de l'environnement en raison de pollutions aux produits phytosanitaires. Suite à cette désignation un programme d'action spécifique est mis en œuvre depuis 2013 sur les aires d'alimentation de ces captages : le PAT Ressègue.

Objectifs : Réalisation de 6 plans de désherbage communaux pour la réduction ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires en milieu urbanisé

La disposition C10 du SAGE Célé a pour objectif de réduire les risques de pollution par les produits phytosanitaires. Elle prévoit plusieurs actions :

- La mise en place de plans de désherbage communaux ou intercommunaux ;
- La conduite d'actions de sensibilisation et de formation à destination de tous les utilisateurs de produits phytosanitaires.



C'est dans ce cadre qu'ont été réalisés les Plans de désherbage communaux.

